

À l'étranger

Dans ce rapport annuel, cette expression se rapporte aux activités et aux clients de RBC Groupe Financier à l'extérieur du Canada.

Acceptation de banque

Lettre de change ou instrument négociable tiré sur une banque par un emprunteur qui s'engage à effectuer le paiement à l'échéance. L'acceptation représente une garantie de paiement par la banque et est négociable sur le marché monétaire. En contrepartie de cette garantie, la banque reçoit une commission d'acceptation.

Actif ajusté en fonction des risques

Donnée utilisée dans le calcul des ratios du capital en fonction des risques. La valeur nominale des actifs est actualisée au moyen de facteurs de pondération des risques en vue d'obtenir un risque par dollar comparable pour tous les types d'actifs. Le risque inhérent aux instruments hors bilan est également reflété, d'abord par l'ajustement des valeurs théoriques en fonction des montants équivalents au bilan (ou des montants en équivalent-crédit), puis par l'application des facteurs pertinents de pondération des risques.

Bénéfice de base par action

Bénéfice net après déduction des dividendes sur actions privilégiées, divisé par le nombre moyen d'actions en circulation.

Bénéfice dilué par action

Bénéfice net après déduction des dividendes sur actions privilégiées, divisé par le nombre moyen d'actions en circulation et ajusté pour tenir compte de l'effet de dilution des options d'achat d'actions et des autres titres convertibles.

Bêta

Mesure de la volatilité d'une valeur mobilière en fonction d'un indice boursier.

Biens administrés

Biens administrés par une institution financière qui sont la propriété effective des clients de cette institution et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Les services fournis relativement aux biens administrés sont de nature administrative, et comprennent notamment les services de garde, le recouvrement des revenus de placement, le règlement des opérations de vente et d'achat et la tenue de registres.

Biens sous gestion

Biens gérés par une institution financière qui sont la propriété effective des clients de cette institution et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Services fournis relativement aux biens sous gestion qui comprennent le choix des placements et les services-conseils en matière d'investissement. Les biens sous gestion peuvent également être administrés par l'institution financière.

Capital nominal

Montant contractuel de référence utilisé pour calculer les paiements relatifs aux produits dérivés.

Charge de retraite payée d'avance

Excédent cumulatif du montant contribué à un régime de retraite sur le montant constaté au titre de la charge de retraite.

Charges d'exploitation

Frais autres que d'intérêt après déduction des éléments exceptionnels, du coût lié aux droits à la plus-value des actions et de certains frais d'acquisition, comme la rémunération pour maintien en fonction.

Contrats à terme standardisés

Type de contrat comportant l'obligation d'acheter ou de vendre une devise ou un instrument financier à une date ultérieure donnée et à un cours stipulé d'avance sur une bourse de marchandises.

Contrats de change au comptant et contrats de change à terme

Contrat de change à terme : produit dérivé en vertu duquel les parties s'engagent à échanger une quantité donnée d'une monnaie contre une autre monnaie à une date ultérieure donnée et à un cours stipulé d'avance. Contrat de change au comptant : produit dérivé en vertu duquel les parties s'engagent à échanger une quantité donnée d'une monnaie contre une autre monnaie dans les deux jours ouvrables suivant la date du contrat.

Contrats de garantie de taux d'intérêt

Type de contrat en vertu duquel deux parties s'engagent à régler en espèces, à une date ultérieure donnée et en fonction d'un capital nominal, la différence entre un taux d'intérêt convenu et le taux d'intérêt courant.

Convention de rachat

Prévoit à la fois la vente de titres contre espèces à une date de valeur rapprochée et le rachat de ces titres contre valeur à une date ultérieure.

Convention de revente

Prévoit à la fois l'achat de titres contre espèces à une date de valeur rapprochée et la vente de ces titres contre valeur à une date ultérieure.

Coût du capital

Estimation, par la direction, du coût moyen pondéré des capitaux propres et des capitaux d'emprunt.

Couverture

Technique de gestion du risque visant à mettre les résultats financiers à l'abri des risques de marché, d'intérêt ou de change (l'« exposition au risque ») liés aux opérations bancaires courantes. L'élimination ou la réduction du risque est obtenue en prenant des positions compensatoires. Par exemple, des actifs libellés dans une devise peuvent être couverts au moyen de passifs libellés dans cette même devise ou au moyen de diverses opérations de couverture de change (comme les contrats à terme standardisés, les options sur devises et les contrats de change à terme).

Droits à la plus-value des actions

Droits rattachés à des options d'achat d'actions et qui peuvent être échangés contre un montant en espèces correspondant à la différence entre le prix d'exercice et le cours de clôture des actions ordinaires le jour précédant immédiatement la date d'exercice.

Écart d'acquisition/Amortissement de l'écart d'acquisition

Jusqu'à la fin de 2001, l'écart d'acquisition représente l'excédent du prix payé pour acquérir les filiales sur la juste valeur de l'actif net acquis, et est amorti sur des périodes appropriées pouvant atteindre 20 ans, sauf dans les cas de perte de valeur durable où une réduction de valeur doit être apportée. Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2001, par suite de l'adoption d'une nouvelle norme comptable, l'écart d'acquisition ne sera plus amorti, mais plutôt soumis à un test de dépréciation sur une base périodique au niveau des unités d'exploitation.

Éléments exceptionnels

Éléments qui, de l'avis de la direction, ne font pas partie des activités commerciales courantes ou présentent un caractère inhabituel, et qui pourraient avoir une incidence sur le calcul des tendances effectué par la direction.

Engagements à accorder du crédit

Facilités de crédit offertes aux clients, sous la forme de prêts, d'acceptations de banque ou d'autres types de financement au bilan, ou encore d'instruments hors bilan tels que les garanties et les lettres de crédit.

Évaluation à la valeur du marché

Évaluation des valeurs mobilières et des produits dérivés détenus aux fins de négociation établie en fonction des taux du marché à la date du bilan.

Garanties et lettres de crédit de soutien

Représentent principalement des garanties de paiement irrévocables par une banque dans le cas où un client serait incapable d'honorer ses obligations financières envers des tiers. Certaines autres garanties (comme les cautionnements de soumission et les garanties de bonne exécution) sont de nature non financière.

Instruments financiers hors bilan

Divers types de produits offerts aux clients, qui correspondent à l'une ou l'autre de ces catégories : i) les ententes de crédit, qui fournissent habituellement aux clients une protection relativement aux liquidités, et ii) les produits dérivés (définis plus loin dans le présent glossaire).

Lettres de crédit documentaire

Engagements écrits pris par une banque au nom d'un client (p. ex. un importateur) permettant à un tiers (p. ex. un exportateur) de tirer des traites sur la banque jusqu'à concurrence d'un montant prédéterminé, sous réserve de conditions précises. De tels engagements sont conclus afin de faciliter le commerce international.

Majoration au montant imposable équivalent

Montant ajouté au revenu d'intérêt pour calculer le montant brut du revenu exonéré d'impôts gagné sur certains titres (principalement les titres de substitut de prêt) et obtenir le montant qui, s'il avait été assujéti au taux prescrit par la loi, aurait correspondu au bénéfice net après impôts présenté dans les états financiers. La majoration de ce bénéfice au montant équivalent imposable rend possible la mesure et la comparaison uniforme du revenu net d'intérêt.

Marge nette d'intérêt

Revenu net d'intérêt, selon l'équivalent imposable, divisé par la moyenne de l'actif productif d'intérêts. Cette mesure révèle avec quelle efficacité une société utilise son actif productif d'intérêts compte tenu de ses sources de financement.

Modèle d'évaluation des actifs financiers (MEDAF)

Modèle financier servant à évaluer les actifs, basé sur la relation existant entre le risque et le rendement. La Banque utilise le MEDAF afin d'établir le coût de ses capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Options (sur devises ou sur taux d'intérêt)

Type de contrat en vertu duquel le vendeur donne à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un montant en devises prédéterminé ou un instrument financier à un prix déterminé, à une date donnée ou au plus tard à une date donnée.

PCGR des États-Unis

Principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

PCGR du Canada

Principes comptables généralement reconnus du Canada.

Point de base (p.b.)

Un centième pour cent (0,01 %).

Prêt de titres

Opération dans le cadre de laquelle une banque agit à titre d'agent pour le propriétaire des titres, lequel accepte de prêter ses titres en contrepartie d'une commission aux termes d'un contrat prénégocié avec l'emprunteur. Le prêt de titres doit être entièrement garanti par l'emprunteur en tout temps. Il existe deux types d'ententes de prêt de titres, soit les ententes prévoyant une indemnité au titre du risque de crédit ou de marché et les ententes ne prévoyant pas une telle indemnité. Dans le cadre d'un prêt de titres sans indemnité, la banque n'est pas exposée à un risque de perte. Un tel risque existe pour un prêt de titres avec indemnité, en cas de défaillance par l'emprunteur combinée à une perte de valeur de la garantie.

Prêts à intérêts non comptabilisés/**Prêts douteux**

Les prêts sont classés à titre de prêts à intérêts non comptabilisés (ou, selon les PCGR du Canada, à titre de prêts douteux) lorsque la direction juge que le recouvrement du capital et des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré. Lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 90 jours, les prêts, à l'exception des soldes de cartes de crédit et des prêts garantis par des gouvernements, sont automatiquement classés à titre de prêts à intérêts non comptabilisés – sauf s'ils sont adéquatement garantis ou qu'un processus de recouvrement est en cours.

Produit dérivé

Contrat dont la valeur « dérive » des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des actions ou du prix des marchandises. L'utilisation de produits dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction des risques actuels et futurs, y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et les autres risques du marché. Les produits dérivés le plus souvent utilisés sont les swaps de devises et de taux d'intérêt, les contrats de change à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés sur devises et sur taux d'intérêt, les contrats de garantie de taux d'intérêt et les options sur devises et sur taux d'intérêt. Les produits dérivés sont négociés sur les marchés organisés ou négociés hors bourse.

Profit économique

Le profit économique représente le bénéfice d'exploitation selon la comptabilité de caisse (c.-à-d. le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, excluant l'incidence après impôts des éléments non récurrents et de l'amortissement de l'écart d'acquisition et des autres actifs incorporels) après déduction d'une charge au titre du coût estimatif des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Provision cumulative pour pertes sur créances

Montant jugé adéquat par la direction pour absorber les pertes sur créances identifiées et probables liées au portefeuille de prêts, d'acceptations de banque, de garanties, de lettres de soutien, de dépôts à d'autres banques et de produits dérivés. La provision cumulative comprend également la provision pour pertes sur créances, laquelle est imputée aux résultats et réduite en fonction du montant des radiations, après déduction des recouvrements.

Provision pour pertes sur créances

Montant imputé aux résultats en vue de porter la provision cumulative pour pertes sur créances au niveau jugé approprié par la direction.

Ratio d'efficience

Frais autres que d'intérêt, exprimés en pourcentage du revenu brut (lequel comprend le revenu net d'intérêt et les revenus autres que d'intérêt). Cette mesure de la productivité permet d'évaluer le rendement par rapport aux concurrents.

Ratio d'efficience de l'exploitation

Frais autres que d'intérêt liés à l'exploitation, exprimés en pourcentage des revenus d'exploitation.

Ratio de distribution

Dividendes sur actions ordinaires exprimés en pourcentage du bénéfice net après déduction des dividendes sur actions privilégiées.

Ratio du capital (règles américaines)

L'actif ajusté en fonction des risques par rapport aux capitaux, exprimé en pourcentage, suivant les lignes directrices établies par le Board of Governors of the Federal Reserve System à l'intention des banques aux États-Unis, et selon l'information financière préparée en vertu des principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

Ratio du capital (règles canadiennes)

L'actif ajusté en fonction des risques par rapport aux capitaux, exprimé en pourcentage, suivant les lignes directrices établies par le surintendant des institutions financières Canada, lesquelles sont fondées sur les normes de la Banque des règlements internationaux (BRI), et selon l'information financière préparée en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rendement des actions

Dividendes par action ordinaire divisés par la moyenne des cours extrêmes.

Rendement des capitaux propres

Bénéfice net, déduction faite des dividendes sur actions privilégiées, exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Résultats et ratios selon la comptabilité de caisse

Selon la comptabilité de caisse, le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, le bénéfice par action, le bénéfice dilué par action et le bénéfice net sont calculés en rajoutant au bénéfice net le montant après impôts de l'amortissement de l'écart d'acquisition et des autres actifs incorporels.

Revenu net d'intérêt

Écart entre le montant gagné sur les actifs (tels que les prêts et les titres) et le montant versé au titre des passifs (tels que les dépôts et les débetures subordonnées).

Revenus d'exploitation

Revenus après déduction des éléments exceptionnels.

Risques

Les institutions financières sont exposées à un certain nombre de risques pouvant entraîner des pertes. Ces risques comprennent notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque lié aux activités d'assurance et le risque opérationnel.

Surintendant des institutions financières (BSIF)

Principal organisme de réglementation des institutions financières constituées sous le régime d'une loi fédérale canadienne et des régimes de retraite administrés par le gouvernement fédéral canadien. Le BSIF a pour mission de protéger les titulaires de police, les déposants et les participants aux régimes de retraite contre les pertes indues.

Swap (de devises ou de taux d'intérêt)

Type de contrat qui oblige deux parties à échanger des devises ou les flux d'intérêts connexes liés à un capital nominal pendant une période déterminée (en échangeant un taux fixe contre un taux variable, par exemple).

Titres de fiducie (RBC TruCS)

Type innovateur de capital de première catégorie. Ces titres de fiducie sont constatés au bilan consolidé au poste Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales.

Titres vendus à découvert

Opération dans le cadre de laquelle une partie vend des titres dont elle n'est pas propriétaire. Dans un premier temps, le vendeur emprunte les titres pour les céder à l'acheteur. À une date ultérieure, le vendeur achète des titres identiques sur le marché pour remplacer les titres empruntés.

Titrisation

Opération dans le cadre de laquelle un certain nombre d'actifs de haute qualité (principalement des prêts et des prêts hypothécaires) sont regroupés et convertis en titres standardisés, lesquels peuvent ensuite être négociés.

Valeur exposée au risque (VAR)

Mesure du risque généralement reconnue qui utilise des modèles statistiques pour estimer, selon un degré de confiance déterminé, la perte de valeur marchande maximale que subirait les portefeuilles de négociation de la Banque en cas de changement défavorable des taux et des cours du marché sur une période d'un jour.